



Bagnolet le 29 octobre 2018

## COMITE DIRECTEUR – 13 octobre 2018

Relevé de décisions

**HOTEL IBIS - Diderot**  
**31, boulevard Diderot - 75012 PARIS**

### Présents :

Nadir **ALLOUACHE**, Serge **CASTELLO**, Christian **ROBERT**, Erick **ROMEAS**, Patrice **SANTERO**, Eric **LECLERCQ**, Jean-Luc **GUETROT**,

Alain **ARGENTIN**, Anissa **BENADDA**, Bruno **BRIAND**, Hervé **COUDELAS**, Elisabeth **CONFORTINI**, Philippe **DELIAC**, Serge **GUILHOU**, Brice **HOARAU**, Nabil **MAZARI**, Achwak **NASSER**, Aurélie **RZASA**, Jean-Bernard **SAUTRON**.

Albert **PERNET**, DTN

### Absents excusés :

Emmanuel **DELAMPER** (*pouvoir Nadir ALLOUACHE*), Régis **DUBOIS** (*pouvoir Serge CASTELLO*), Kouider **SABOUR** (*pouvoir Hervé COUDELAS*), Angélique **PITOT**, Haykail **ZAEIR**.

**Absentes** : Laetitia **CESTARI**, Nahima **KORCHID**.

### Invités :

Nicole **SOLA-ETCHEBERS**, Directrice des Services, Laurent **BOIS**, DTN Adjoint

Ouverture du Comité Directeur : 10H10

#### 1- Validation du PV du CD du 23 juin 2018

Concernant le point 8.3 des « questions diverses », il est demandé de transformer l'appellation « licence journalière » en « assurance journalière ».

Aucune autre modification n'est apportée au Relevé de décisions.

*Voté à l'unanimité*



## 2- Règlements sportifs et de compétitions :

- Muaythai : traction de la tête en combat,  
La traction de la tête en combat est autorisée par le règlement IFMA. Les jeunes notamment perdent des compétitions à l'international à cause de cette règle qui n'est pas autorisée en France. Il est proposé d'autoriser la traction de la tête dans toutes les catégories de plein contact.  
Mise en œuvre immédiate.  
*Voté à l'unanimité*
- K1 Rules : Port du plastron chez les jeunes.  
Pour une meilleure protection des jeunes, le port du plastron doit être rendu obligatoire en K1 light jusqu'aux cadets inclus.  
Mise en œuvre immédiate  
*Voté à l'unanimité*
- Prise de poids chez les jeunes minimes, cadets, (tolérance, augmentation ?)  
Plusieurs propositions font débat mais finalement le Comité Directeur souhaite qu'une étude soit menée tout au long de la saison afin d'apporter éventuellement des changements aux règlements.  
Un retour d'expérience sera demandé aux Juges Arbitres en vue de l'établissement d'un bilan et de possibles préconisations.
- Sanction pour les forfaits non anticipés (conditions ?)  
Avec la suppression des chèques de caution, les services de la FFKMDA craignent de voir les forfaits se multiplier aux championnats de France.  
Il est préconisé une plus grande responsabilisation des ligues qui doivent communiquer avec les clubs et s'assurer de leur présence en cas d'engagement au niveau régional.  
Il est décidé que seuls les clubs seraient pénalisés et qu'une sanction sportive leur serait appliquée en cas de « no show ».  
Tout club inscrit au championnat de France et qui ne se présente pas à la pesée sans avoir prévenu sera automatiquement interdit de la même compétition l'année suivante.  
Cette sanction s'applique à tous les licenciés du club.  
Cette modalité sera rajoutée aux règlements et figurera sur la convocation.  
Mise en œuvre immédiate  
*Voté à l'unanimité.*
- Ouverture du plein contact pour les Cadets 2 : Bilan après une saison.  
L'ensemble des retours sur cette expérience sont assez satisfaisants et Il est tout d'abord évoqué l'ouverture du plein contact pour les cadets 1<sup>re</sup> année.



FEDERATION  
MEMBRE

Siège social : FFKMDA – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr)





Le médecin fédéral se positionne fermement (au regard de différentes études) contre cette mesure. Cette proposition est donc rejetée.

Les cadets 2<sup>e</sup> année qui ont choisi le plein contact ont été globalement peu nombreux pour cette 1<sup>re</sup> saison et ont donc eu peu d'opportunités de boxer. Le choix du plein contact ou du light et donc préjudiciable et il est demandé d'autoriser, dès cette saison, pour les cadets 2<sup>e</sup> année la possibilité de combattre en light **et/ou** en plein.

De même, afin d'offrir aux cadets 2 plus d'opportunités de combattre, ils pourront cette année participer en plein contact à toutes les compétitions fédérales (open, coupes, trophées, etc...) à l'exception des galas.

Mise en œuvre immédiate

*Voté à l'unanimité*

Ce point de l'ordre du jour amène le Comité Directeur à se positionner officiellement sur la pratique possible en light et en plein dans les disciplines du Kick Boxing. Dès cette saison, les compétiteurs du groupe 1 ont la possibilité de participer à toutes les épreuves : Full Contact, Light contact, point fighting, musical forms.

Mise en œuvre immédiate

A la rentrée prochaine (saison 2019-2020) les autres disciplines du kick seront concernées selon une mise en œuvre encore à l'étude.

Mise en œuvre : 1<sup>er</sup> septembre 2019

*Voté à l'unanimité*

- Arbitrage : limite d'âge des officiels ? 65 ans ? certificat médical et/ou ECG ? Juge ou juge/arbitre ?

A l'occasion du séminaire national d'arbitrage ont été relevés deux points qui sont soumis à modification par le Comité Directeur.

La limite d'âge de 65ans pour les arbitres est levée, l'obligation de fournir un ECG, supprimée.

Mise en œuvre immédiate

*Voté à l'unanimité*

- Règlement sportif Bando – boxe birmane  
Le règlement n'est pas prêt. Il nécessite certains ajustements et sera proposé à la validation du prochain Comité Directeur

### 3- Point RH – Evolution de l'organigramme

Suite à différents départs et à la création de nouveaux postes au sein de la FFKMDA, le nouvel organigramme du personnel est présenté au Comité Directeur.

Comme prévu en 2017, 13 personnes travaillent maintenant à temps plein au siège fédéral.



#### 4- Point « Statistiques »

Le DTN et le Secrétaire Général présentent un point statistique sur l'évolution des licenciés.

Parmi les informations remarquables, il est noté pour la 3<sup>e</sup> année consécutive une augmentation de plus de 15 % du nombre des licenciés, une progression notable des licences loisir portée par la féminisation des pratiques (51% des licences loisir sont des licences féminines).

L'étude sera adressée aux membres à l'issue du Comité Directeur.

#### 5- Point équipes de France

Albert PERNET fait un point sur les résultats enregistrés par l'Equipe de France au cours de la saison avec cet été les belles prestations des Nakmuays, puis des kickers qui enchaînent les championnats du monde pour les juniors puis des championnats d'Europe pour les seniors. Le premier championnat du monde universitaire de Muaythai est également l'objet de toutes les satisfactions.

Le point sur les équipes de France ouvre le débat sur les Equipes de ligues que plusieurs régions veulent développer. Il est rappelé à cet effet, que les équipes de ligue ne peuvent participer à des compétitions internationales qu'avec l'accord formel de la FFKMDA, qu'elles ne peuvent s'inscrire à des compétitions auxquelles participe l'Equipe de France et que la FFKMDA est, elle seule, membre de la Wako et de l'IFMA.

#### 6- Budget prévisionnel et CO 2018 : actualisation

L'actualisation du budget prévisionnel revu un peu à la hausse, permet d'ajuster les dépenses au regard des actions qu'il reste à mener dans le cadre de la convention d'objectifs.

*Voté à l'unanimité*

#### 7- Formation des arbitres – point sur le séminaire

Laurent Bois revient sur la réforme de l'arbitrage qu'il a coordonnée et qui a mobilisé beaucoup de travail et d'énergie pendant près de 8 mois.

A la suite de ce travail, 30 arbitres représentant 13 ligues ont participé au séminaire. Ils étaient encadrés par les trois responsables d'arbitrage des disciplines délégataires : Circulaire d'arbitrage, guide des formations, présentation des nouveaux supports de formation ont été présentés, discutés adoptés.

#### 8- Point sur le calendrier

Faute de temps, ce point d'information n'a pu être abordé. Les membres du CD sont invités à prendre connaissance des modifications sur le site [ffkmda.fr](http://ffkmda.fr).



#### 9- Point de rappel sur les reversions de licences

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018 les ligues pourront obtenir une réversion par licencié pouvant aller jusqu'à 8 euros répartis comme suit :

- Au titre des activités statutaires :
  - o 4 € par licence pour les ligues comptant jusqu'à 3000 licenciés
  - o 5 € par licence pour les ligues comptant plus de 3000 licenciés
- Au titre de la gestion centralisée des formations fédérales :
  - o 1,50 € par licence
- Au titre de la mise en place d'actions destinées aux pratiques de loisir intégrées à la CO.
  - o Jusqu'à 0,50 € par licence pour les actions féminines,
  - o Jusqu'à 0,50 € par licence pour les actions jeunes/QPV/ZRR
  - o Jusqu'à 0,50 € par licence pour les actions handicap

**Toutes les réversions sont soumises à l'envoi des pièces justificatives réglementaires** (PV AG, bilan financier, bilan) et les actions de loisir doivent en plus faire l'objet d'un bilan qualitatif (participation, photos, bénévolat...) et quantitatif (financier, logistique).

La contrepartie minimum est de 800 euros par type d'actions (y compris si les coûts sont inférieurs), la contrepartie maximum de 0,5 € par licence (N-1)

Les versements des réversions sont effectués en deux temps :

- Février : somme calculée sur le nombre des licenciés enregistrés depuis le 1<sup>er</sup> septembre de la saison en cours,
- Octobre : reliquat sur les licences de la saison écoulée + versement concernant les actions loisir.

#### 10- Questions diverses

- Point d'informations sur la commission disciplinaire  
Faute de temps, ce point d'information n'a pu être abordé.  
Des changements dans le règlement disciplinaire seront proposés au prochain au vote du prochain Comité Directeur.
- Assignation de la FFKMDA  
Une action judiciaire est menée contre la FFKMDA. La majorité des membres du Comité Directeur souhaite que tout soit mis en œuvre pour que la procédure aille jusqu'à son terme et que les conséquences en soient tirées.  
Par ailleurs, le Comité Directeur a décidé que les détails de cette assignation et les débats s'y rapportant n'apparaissent pas dans ce compte rendu.

Fin du Comité Directeur : 17 H 15

N.B. : Nabil MAZARI a quitté la réunion du CD vers 16h. Cette précision est ajoutée au présent document à la demande de l'intéressé.